

# Entre Arc-et-Senans Chaux et Loue



Commune  
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 47 – Décembre 2019

Édité par la Mairie - Tél : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h et de 15 h 00 à 17 h 00  
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage

Adresse mail : [mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr](mailto:mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr) - Site internet : [www.arc-et-senans.com](http://www.arc-et-senans.com)

## Le mot du Maire

Nous avons déjà beaucoup parlé du PLU et il semblerait que ce ne soit pas terminé, loin de là ! en effet la Communauté de Communes met en place un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Il est prévu environ 4 ans de travaux à l'issue desquels les communes devront revoir leur document PLU, ou carte communale, pour les mettre en conformité avec le SCOT. Nous pouvons nous poser la question de savoir s'il est utile de terminer ce PLU en 2020, si tout va bien, pour qu'il soit remis en cause en 2024 ??? Actuellement nous sommes soumis au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Ce règlement interdit toute construction ayant pour conséquence l'agrandissement des parties bâties de la commune. En clair, dans les rues disposant d'un grand espace entre les maisons, il est interdit de construire au-delà de la dernière maison. Pour exemple, dans la rue de la Grand'Vye, il est interdit de construire après la dernière maison avant le passage à niveau à droite en venant de la rue de Dole et la 1<sup>re</sup> maison de la rue du Deffois ! idem rue des graduations, rue des forges... etc. Affaire à suivre.

Le gymnase est pratiquement terminé, il reste quelques aménagements intérieurs. La réception définitive aura lieu vers le 15 janvier. Néanmoins les associations sportives l'utilisent depuis début décembre. Des boîtes aux lettres installées sous l'auvent sont à la disposition de la Poste bien sûr, mais également de toutes les personnes qui veulent entrer en contact avec les associations sportives. Ce gymnase a été financé sans augmentation des impôts sur 3 exercices 2018-2019-2020. Il est propriété exclusive de la commune. Vous êtes d'ores et déjà invités à l'inauguration qui aura lieu le 25 janvier 2020 à 10 h 30, au cours de laquelle je donnerai le détail du financement. Une trentaine de places de parking sont prévues sur le site. Pour des matchs qui pourraient accueillir plus de personnes, un fléchage va être mis en place pour un

parking de délestage vers celui du groupe scolaire. Un autre fléchage sera mis en place indiquant le chemin piéton entre le groupe scolaire et le complexe sportif, distants de 150 m.

Depuis la construction de la salle polyvalente, nous avons des soucis de bruit occasionné par les occupants en soirée et au cours de la nuit, qui troublent la tranquillité du voisinage. Nous avons fait une expérience qui consiste à employer un agent de sécurité de 22 h 00 à 4 h 00 du matin. Son rôle est de rappeler aux occupants les termes du contrat qu'ils ont signé, précisant l'absence de nuisances et de contrôler les perturbateurs venant de l'extérieur. Dernièrement, une association organisatrice d'une manifestation s'est dotée d'un service de gardiennage, de sa propre initiative.

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 4 janvier à 18 h 00 à la salle polyvalente, vous y êtes cordialement invités.

Je vous rappelle que les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020 et que le mandat est de 6 ans.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

**Le Maire**

Jacques Maurice

### ● SOMMAIRE :

#### En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- L'espace culturel et d'animation

#### En page 3

- Nos citoyens
- Informations

#### En page 4

- Histoire



## Les dernières décisions du conseil

► **Suite à l'ouverture des offres pour les travaux d'assainissement au Deffois**, le Conseil retient pour le lot n°1, l'entreprise MONTHOLIER de MONTHOLIER pour la somme de 153 755,00 € HT et pour le lot n°2 l'entreprise OGELEC pour la somme de 35 679,00 € HT. Vote du budget suivant : travaux lot n°1 : 153 755,00 € HT – travaux lot n°2 : 35 679,00 € HT – maîtrise d'œuvre : 20 000 € HT soit un total HT de 209 434,00 € - TVA 41 886,80 € soit un total TTC de 251 320,80 €.

► **Suite à l'ouverture des offres pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable du Deffois**, le Conseil retient l'entreprise MONTHOLIER de MONTHOLIER pour la somme de 103 935,00 € HT. **Vote du budget suivant** : travaux 103 935,00 € HT – maîtrise d'œuvre 6 000 € HT soit un total HT de 109 335,00 € - TVA 22 187,00 €, soit un total TTC de 133 122,00 €.

► **Fixation du montant des locations provisoires 2019** après avoir pris connaissance de l'arrêté des fermages 2019 n° 25-2019-09-04-001 du 04/09/2019.

► **Accord pour que la commune se porte caution pour l'Association Foncière** afin que cette dernière puisse réaliser un emprunt de 20 000,00 € auprès du Crédit Agricole, en vue de la création d'un chemin.

► **Approbation de la proposition de M. Jocelyn VENDEL** pour le poste d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'agrandissement du périscolaire et la construction d'un local destiné à accueillir la classe passerelle, pour un montant de 20 700,00 € HT.

► **Suite à décision de créer une classe passerelle**, validation du projet d'agrandissement des locaux du multi-accueil représentant une extension de 88 m<sup>2</sup>, pour un montant global prévisionnel de 252 000,00 € et approbation du plan de financement suivant : DETR 35 % : 88 200 € - Conseil Départemental du Doubs 15 % : 37 800 € - EFFILOGIS : 15 000 € - FEADER : 35 400 € - fonds libres : 75 600 € soit un total HT de 252 000 €.

► **Suite à l'accroissement régulier des effectifs** (20 à la création et plus de 70 à ce jour) et pour permettre aux enfants de déjeuner sur 2 services, le Conseil valide le projet d'agrandissement du péris-

colaire portant sur une extension de 100 m<sup>2</sup> pour un montant global prévisionnel de 225 000 € et approbation du plan de financement suivant : DETR 35 % : 78 750 € - Conseil Départemental du Doubs 15 % : 33 750 € - EFFILOGIS : 15 000 € - CAF : 25 000 € - emprunt : 60 000 € - fonds libres 12 500 €, soit un total HT de 225 000 €.

► **Afin de finaliser le dossier de demande de subvention FEADER** instruit par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté pour la construction de la deuxième tranche du complexe sportif dont le coût s'élève à 1 275 986,72 € HT, soit 1 531 184,06 € TTC, le Conseil accepte le plan de financement suivant : subventions obtenues : DETR : 350 000 € - Région : 108 300 € - Département : 81 000 € - Jeunesse et sport : 85 000 € - emprunt Crédit Agricole : 200 000 € - Autofinancement : 182 796,02 € - financement FEADER sollicité : 268 890,70 € soit un total HT de 1 275 986,72 €. La part non couverte par la subvention FEADER sollicitée sera prise en charge par la commune d'Arc-et-Senans.

► **Suite à la construction du complexe sportif**, approbation de la possibilité de faire appel à des annonceurs afin de réduire la facture relative aux frais de fonctionnement. 12 emplacements sont proposés au prix de 300 € l'an, chaque emplacement pouvant être partagé en deux au prix de 200 € l'an. La fabrication des banderoles est à la charge des annonceurs, la période de location est fixée à l'année civile et pourra être dénoncée au plus tard au 31 octobre de chaque année.

► **Suite à la demande du CES de Quingey**, pour l'organisation d'un voyage en Angleterre, il est accordé une aide de 50 € par enfant d'Arc-et-Senans, soit 500 € pour 10 élèves concernés, à inscrire sur le budget 2020, subvention.

► **Accord sur la proposition du SYDED d'une étude** sur la possibilité d'implantation d'une chaufferie générale pour le chauffage des bâtiments communaux : groupe scolaire, salle polyvalente, mairie, complexe sportif. Le montant de l'étude s'élève à 5 760 € HT subventionné à 70%.



## L'Espace Culturel et d'animation

- **3 janvier 2020**, don de sang à la salle polyvalente, de 16 h 30 à 19 h 30.
- **4 janvier 2020**, vœux du Maire à la salle polyvalente, à partir de 18 h.
- **18 janvier 2020**, repas dansant organisé par le FCMA à la salle polyvalente. Renseignements et réservation avant le 12 janvier au : 06 82 99 26 00.
- **25 janvier 2020**, soirée théâtrale organisée par le Comité des fêtes à la salle polyvalente.
- **8 février 2020**, manifestation organisée par l'association Unissons-nous pour Léna et Noé, à la salle polyvalente.
- **15 février 2020**, repas communal dansant réservé aux habitants d'Arc et Senans, à la salle polyvalente, à partir de 20 h.
- **1<sup>er</sup> mars 2020**, repas dansant organisé par le Club de récréation automnale, à la salle polyvalente à partir de 12 h.
- **7 mars 2020**, puces des couturières organisées par le Comité des fêtes à la salle polyvalente.
- **7 mars 2020**, tarot organisé par le Comité des fêtes à la salle polyvalente. Début des jeux à 20 h.
- **14 mars 2020**, repas dansant organisé par les Amis du Petit Prince (école publique), salle polyvalente, à partir de 20 h. Renseignements : lesamisdupetitprince25@gmail.com

## Nos citoyens

### Bienvenue

#### aux nouveaux habitants

- M. Vincent POLLIEN et M<sup>me</sup> Manon GRIS

### Naissances

- Achille LEBLANC-GUINET  
.....le 25 septembre 2019

### Décès

- Daniel POILLOT ..... le 9 novembre 2019
- Suzanne BONVALLOT  
née SAUNIER..... le 10 novembre 2019
- Claude PERNET ..... le 22 novembre 2019
- Colette RENOUARD  
née OVERNEY ..... le 11 décembre 2019

## Informations

### Nouveaux services à Arc et Senans :

- **L'ATELIER 8** : cours de dessin sur réservation et réalisation de dessin à partir de photographies. Pour contact : 06 74 42 86 39 ou [latelier.8.arc@gmail.com](mailto:latelier.8.arc@gmail.com)
- La Commune adhère depuis plusieurs années à l'Ecran mobile. Chaque mois, sauf en juillet et en août, un film est programmé et diffusé à la salle polyvalente à 20 h 30. Les films proposés sont relativement récents, le prix du billet est fixé à 5 € au tarif plein et 4,20 € au tarif réduit. N'hésitez pas à venir nombreux, en famille ou entre amis, à ces soirées cinéma pour qu'elles perdurent ! (Pour un meilleur confort, vous pouvez apporter un coussin).
- Le calendrier 2020 pour le service de collecte de l'ensemble des déchets est disponible en mairie et sur le site internet de la commune : [www.arc-et-senans.com](http://www.arc-et-senans.com)
- L'opération brioches qui a eu lieu du 7 au 13 octobre dernier a permis de remettre la somme de 2 095,20 € à l'APEI d'Arbois et région pour la vente de 400 brioches. Un grand merci à tous les bénévoles vendeurs et à tous les acheteurs pour leur générosité. Si certaines personnes se sentent concernées par cet acte de bénévolat, elles peuvent d'ores et déjà se faire connaître en mairie pour participer à l'opération brioches 2020, elles seront les bienvenues !
- Le repas dansant communal aura lieu le 15 février 2020, comme vous pouvez le constater sur l'invitation ci-jointe. Vous êtes tous cordialement invités à y participer, les nouveaux habitants comme les plus anciens. Pour les habitants qui le désirent, leurs conjoints non résidant à Arc-et-Senans de façon permanente, seront accueillis moyennant une participation de 12 €.
- Le gymnase est opérationnel depuis le début décembre, à la grande satisfaction de tous les utilisateurs. Avec cette structure, de nouvelles associations sportives ont vu le jour (basket, handball, badminton, escalade...). Le gymnase est occupé chaque soir à partir de 17 h et jusqu'à 22 h, le mercredi toute la journée, les week-ends étant réservés aux différentes compétitions à venir. Il est à la disposition des scolaires l'après-midi de 14 h à 16 h et des pompiers pour entraînements, le dimanche matin.
- DOUBS TRES HAUT DEBIT, à l'origine du déploiement de la fibre, organise une réunion d'information avec les habitants d'Arc et Senans, Liesle et Buffard, à la salle polyvalente d'Arc et Senans le 17 février 2020 à 19 h 30.

# Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

## LA SALINE DE CHAUX

(Extrait d'une étude réalisée par le Cercle d'Education Populaire d'Arc et Senans en 1989)

Salins qui, jusqu'au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, s'était approvisionné en bois dans son voisinage, avait tant épuisé les ressources forestières de la région qu'on n'arrivait plus à évaporer toute l'eau salée sortie de son sous-sol. Architecte, mais aussi inspecteur des sels, Claude Nicolas LEDOUX eut alors à intervenir. Il pensa installer une nouvelle usine de traitement de la saumure à Arc-et-Senans, à proximité de l'immense forêt de CHAUX (70 000 ha) et y amener l'eau salée par une canalisation souterraine, sur une longueur de 20 Km environ. « Il est plus facile, écrivait-il, de faire voyager l'eau salée que de voiturier une forêt en détail ». De là, la construction de la Saline de Chaux à laquelle, en tant qu'architecte de génie, quelque peu utopiste, LEDOUX allait donner un aspect grandiose et inattendu et qu'il rêvait d'entourer d'une cité idéale et futuriste. Louis XV autorisa la construction le 29 avril 1773 et la mort de ce monarque ne la retarda point. La première pierre fut posée en 1775 et la production du sel commença en 1779.

Tout alla bien jusqu'aux environs de 1860 (le tonnage produit ne dépassa pourtant pas 4 000 tonnes annuellement). La Saline amena à Arc-et-Senans de nombreux ouvriers ; de nouvelles habitations se bâtirent : la localité connut alors, progressivement, un essor inespéré ; de 1 000 habitants environ en 1789, la population allait passer à 1657 en 1836 et à 1681 en 1841.

Mais la houille allait remplacer peu à peu le bois et la création d'une voie ferrée, vers 1850, amena à pied d'œuvre ce nouveau combustible à l'usine de Salins qui allait ainsi pouvoir reprendre son importance d'autrefois. Après sa mise en vente en 1846, avec la loi contre les monopoles, la Saline de Chaux fut rachetée par la Reine d'Espagne par le truchement d'un chevalier d'industrie, Monsieur DE GRIMALDI qui pensa pouvoir améliorer le rendement par le bouleversement de la technique

de traitement des eaux, l'agrandissement des poêles existants, la création de 25 poêles nouveaux et la construction d'un bâtiment de graduation, mais qui échoua dans sa tentative, son projet ayant été jugé comme trop coûteux. Dès lors, l'avenir d'Arc et Senans est compromis ; les vieux ouvriers ne sont pas remplacés. Une nouvelle compagnie des Salines de l'Est essaya de produire tant bien que mal du sel jusqu'en 1895, date à laquelle l'usine dut fermer, à la suite d'un procès intenté par la commune en raison de la pollution de la nappe phréatique.

Les bâtiments furent conservés comme entrepôts, mais souffrirent d'un manque d'entretien. Le pavillon de la Direction fut incendié par la foudre en 1918. Pour éviter la ruine, le département du Doubs acheta l'ensemble en 1927 et pensa y installer les haras départementaux en 1932 ; ce projet échoua et ce fut alors une période d'abandon qui fit, le 13 février 1959, l'objet d'un article avec photos paru dans « Le Comtois ». A partir de 1960, les travaux de restauration reprennent et en 1968, le Centre International de Réflexion sur le Futur, géré par la Fondation Claude Nicolas LEDOUX s'installe à la Saline. Le souhait formulé par un journaliste du « Comtois » le 27 janvier 1960, sous le titre « Le chef d'œuvre du précurseur LEDOUX doit trouver une utilisation digne de son créateur » se trouve ainsi réalisé.

Aujourd'hui la Saline est universellement connue et on ne compte plus les expositions, colloques, stages, séminaires et autres réunions qui se sont déroulés depuis 11 ans. En septembre 1960, un journaliste de l'Est Républicain notait le nombre de 10 000 visiteurs annuel à la Saline ; en 1988 on en a dénombré 80 000, avec l'espoir d'atteindre bientôt les 100 000. (Et en 2018, on a atteint le nombre de 122 234 visiteurs !).

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M-T. Cretin, K. Lefèvre, P. Percier, D. Pernet

Impression : AEMGRAPHIC ■■■ - Lons-le-Saunier - n° 44136